



Fraude Examen dans Supérieur Sans Preuves Réelles

Par **Droit57000**, le **09/03/2013** à **08:16**

Bonjour à tous et merci à celles et ceux qui prendront le temps de me lire et de m'aider.

Alors voilà le topo:

J'étais étudiante l'année dernière en licence professionnelle et donc j'avais des partiels exactement comme à la fac puisque à la fac aussi.

Durant mes révisions d'examens, j'ai opté pour la révision de certaines matières sur internet, c'est à dire que j'ai appris des cours par coeur sur internet.

Donc à mon partiel, ayant appris par coeur comme une bonne élève que je suis mon cours car celui du prof était tout simplement incompréhensible et pas structuré du tout, je recrache mes connaissances durement acquises suite à un bourrage de crane intensif.

Je reçois, plus tard, 1 semaine après, un coup de téléphone du professeur responsable de la formation me disant qu'ils ont un problème avec moi. Surprise, paniquée, je demande tout de suite quel est le problème. Et là, à ma stupéfaction générale, il me dit "on vous soupçonne d'avoir triché à un examen".

Il me demande si j'avais un portable durant l'examen je lui réponds que non. Je lui demande alors s'il a des preuves de ce qu'il avance et il me répond que non de toute façon il a pas besoin de prouver que j'avais le téléphone sur moi car il a trouvé le site internet en question sur lequel j'avais appris mon cours par coeur et que c'est du plagiat que d'avoir recraché un cours qui n'est pas le sien.

Il m'annonce alors que je passerai en conseil de discipline.

2 semaines après il me rappelle en me disant que le conseil disciplinaire a décidé que je ne pourrai pas me représenter l'année suivante afin de rattraper mon demi point qu'il me manque afin de valider mon année.

6 mois après, j'ai reçu aucun courrier même pas un seul relatant cette fameuse décision ni même un autre précisant le motif de ce conseil et encore aucun m'informant de mes droits afin de les faire valoir.

D'où ma présence ici pour que vous puissiez vous pencher sur un cas d'école (c'est le cas de le dire ici ;)) et répondre à mes questions:

- la procédure engagée par l'école est elle légale sans preuve ?
- quelle est la procédure à respecter pour les 2 parties dans ce genre de cas ?
- Comment un conseil de discipline peut il rendre une décision sans même que je sois informée de la date de ce conseil et alors même que je 'ai pas été entendue physiquement afin de donner ma version des faits ?
- Croyez vous que l'école a bluffé ?
- Quels sont mes droits ?

Merci à vous tous . ;)